



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2020-030

PUBLIÉ LE 18 FÉVRIER 2020

Sommaire

74_CH_Centre hospitalier Annecy-Genevois

74-2020-02-17-005 - CHANGE AVENANT à la décision 2019-DG-030 délégation
signature des soins psychiatriques sans consentement (2 pages)

Page 3

74_CH_Centre hospitalier Annecy-Genevois

74-2020-02-17-005

**CHANGE AVENANT à la décision 2019-DG-030
délégation signature des soins psychiatriques sans
consentement**

Avenant à la DECISION n°2019-DG-030 du 13 MAI 2019

portant délégation de signature dans le cadre de la gestion des soins psychiatriques sans consentement

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER ANNECY GNEVOIS

- VU les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-36 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;
- VU l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 avril 2019, désignant **Monsieur Vincent DELIVET** pour assurer les fonctions de direction de la direction commune des Centres Hospitaliers Anancy Genevois (74) et Pays de Gex (01) à compter du 13 mai 2019
- VU les articles L 3212-1 à L 3212-12 du code de la santé publique relatifs à l'admission en soins psychiatriques à la demande d'un tiers ou en cas de péril imminent ;
- VU l'article R 6143-38 du code de la santé publique relatif au régime de publicité des actes des établissements publics de santé ;
- CONSIDERANT les nécessités liées à la bonne marche administrative de l'établissement ;

DECIDE

Une délégation de signature est donnée au titre de la permanence de l'autorité administrative et de la continuité du service public, à l'effet de signer au nom du directeur, tous les actes se rapportant au domaine des soins psychiatriques sans consentement à **Monsieur Emmanuel MIKULOVIC**, agissant en qualité de directeur du Système d'Information du CHANGE, et à **Monsieur Pierre GAILLARD**, Adjoint Administratif au pôle santé mentale du Centre Hospitalier Anancy Genevois à l'effet de signer tous les actes se rapportant au domaine des soins psychiatriques sans consentement.

La présente décision comportant le spécimen de signature du délégataire est publiée au Recueil des actes administratifs du Département de la Haute-Savoie.

Elle est communiquée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier.

Elle est affichée à l'entrée de la salle d'Audience du Tribunal de Grande Instance aménagée par le Centre Hospitalier dans les locaux du Pôle de Santé Mentale.

Toute modification de délégation de signature donne lieu à une nouvelle décision selon les mêmes formes.

Epagny Metz-Tessy, le 17 février 2020



Le Directeur Général,

Vincent DELIVET

Avenant à la DECISION n°2019-DG-030 du 13 MAI 2019

portant délégation de signature dans le cadre de la gestion des soins
psychiatriques sans consentement

Visas des délégataires :

SPECIMEN DE SIGNATURE  Emmanuel MIKULOVIC	
SPECIMEN DE SIGNATURE Pierre GAILLARD	

Centre Hospitalier Anancy Genevois - Direction Générale